



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19031149



20 FEV. 2019

Greffe

N° d'entreprise : 0677.684.164

Dénomination(en entier) : **BCA SECURITY**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Joséphine Oury, 2 (boîte 4)
4670 Blégny**Objet de l'acte : SPRL: modification**

D'un acte reçu par le notaire Philippe Mertens, à Aubel, le 15 février 2019, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « BCA SECURITY », ayant son siège social à 4670 Blégny, rue Joséphine Oury, 2 (boîte 4), a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1) Siège social :

L'assemblée a décidé de transférer le siège social vers la nouvelle adresse suivante : 4607 Dalhem (Bombaye), Voie del Rêdje 3.

En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier l'article 2 des statuts en remplaçant les mots « 4670 Blégny, rue Joséphine Oury, 2 (boîte 4) » par les mots « 4607 Dalhem (Bombaye), Voie del Rêdje 3 »

2) Objet social :

A l'unanimité l'assemblée a dispensé le président de donner lecture du rapport du gérant ; tous les associés présents ont reconnu avoir reçu la copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

L'assemblée générale a approuvé ce rapport à l'unanimité.

Dans le but d'une mise en conformité au principe de spécialité énoncé à l'article 53 de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, l'assemblée a décidé de supprimer le texte de l'article 3 des statuts et de le remplacer par le nouveau texte suivant :

« La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers toutes activités de gardiennage, avec ou sans chien, et notamment :

- toutes activités de surveillance et de protection de biens mobiliers et immobiliers et notamment les activités de gardiennage des lieux où aucun autre agent de gardiennage ou aucune autre personne n'est censée se trouver ;

- toutes activités de surveillance et de contrôle de personnes dans le cadre du maintien de la sécurité dans les lieux accessibles au public ou non, et notamment, les magasins, cafés et dancings ;

- toutes activités liées à la protection des personnes.

Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, à son objet social, ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'association, de souscription, de participation financière ou s'intéresser autrement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à lui procurer des matières premières ou à faciliter ou favoriser la réalisation de son objet social, ainsi qu'à lui élargir sa clientèle ; affaires, sociétés ou entreprises dont la collaboration serait jugée utile à la réalisation de son objet social. »

Pour extrait analytique conforme :

Philippe MERTENS, notaire à Aubel

Pièces déposées au greffe en même temps que le présent extrait d'acte : expédition de l'acte, le rapport de la gérance avec l'état comptable arrêté à la date du 31 décembre 2018, les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)